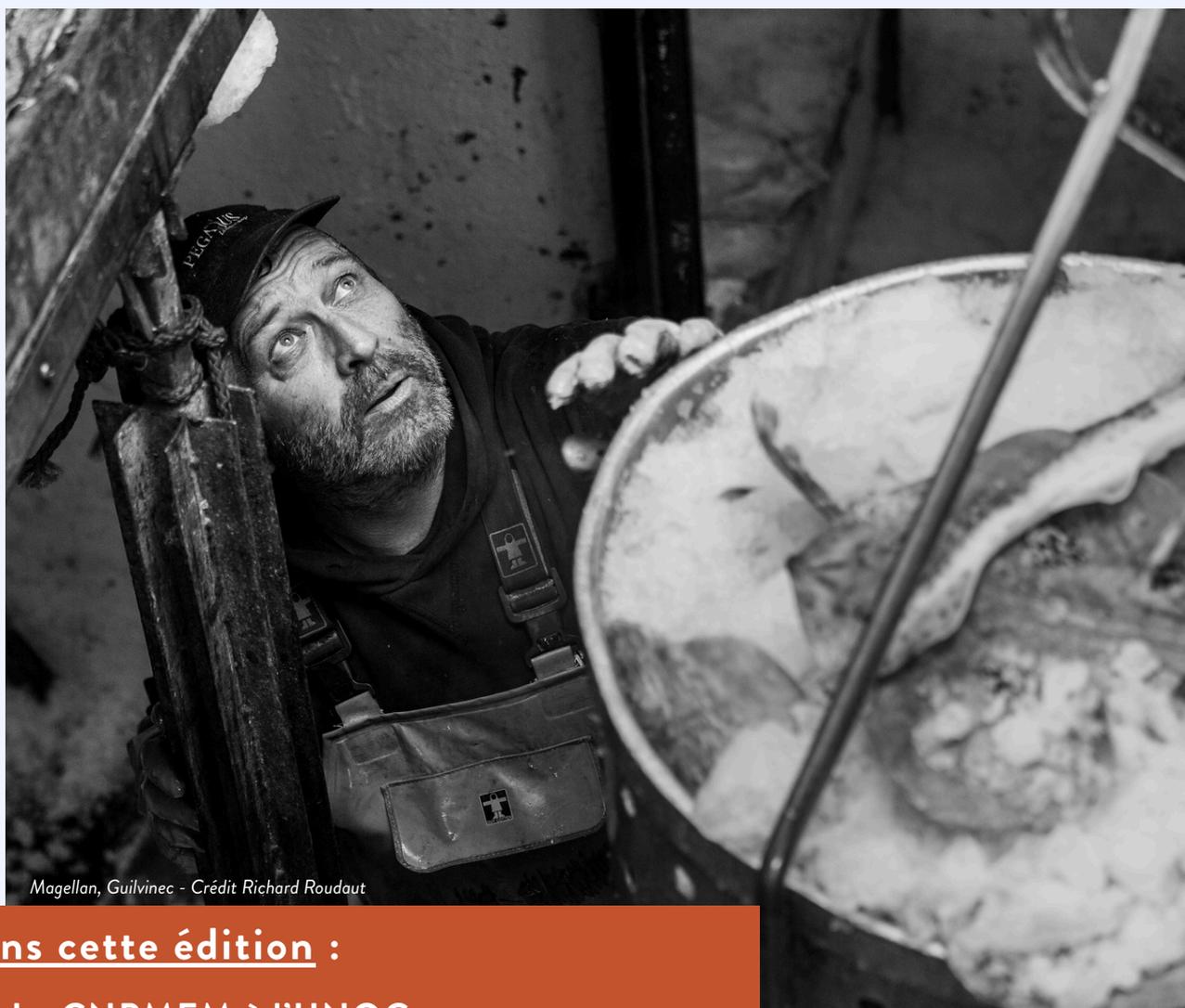


NEWSLETTER

DES NOUVELLES FRAÎCHES - CNPMMEM



Magellan, Guilvinec - Crédit Richard Roudaut

Dans cette édition :

- Le CNPMMEM à l'UNOC
- Le Conseil du CNPMMEM en présence de la ministre, Madame Agnès Pannier-Runacher



LE CNPMM À L'UNOC : PORTER LA VOIX DES PÊCHEURS FRANÇAIS

Du 9 au 13 juin, Nice a accueilli la 3^e Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC), un rendez-vous stratégique pour la diplomatie maritime et la filière pêche. Le CNPMM y était pleinement mobilisé pour **défendre les intérêts des pêcheurs français** et **rappeler leur rôle central dans la souveraineté alimentaire et la protection de l'environnement marin**.

Dans ce format inédit réunissant chefs d'Etat, ministres, ONG et scientifiques, le CNPMM a accompli sa mission : relayer les attentes de la profession, suivre de près les engagements politiques et participer activement aux échanges avec les institutions françaises, européennes et internationales.



Palais des expositions - Nice

Une mobilisation multiple : analyser, intervenir, relayer

- **Rencontres bilatérales ciblées** pour renforcer les liens entre professionnels français et acteurs de la gouvernance.
- **Présence sur les événements officiels et “side events”**, avec notamment l'organisation d'un temps fort grand public autour de la série documentaire de Sonia Bichet, Meilleure Ouvrière de France (MOF), pour valoriser le travail et la production des pêcheurs français. Cette série est co-financée par le CNPMM.
- **Veille politique en continu** : décryptage des annonces clés, suivi des panels internationaux et production de synthèses à chaud.
- **Communication presse renforcée** : présence terrain, participation aux conférences gouvernementales, diffusion de flash actu quotidiens, interviews, échanges presse — autant d'actions menées pour expliquer, vulgariser et défendre les positions de la filière.



Frédéric Toulliou (FFP), Sébastien Le Prince (CDPMM 29), Sonia Bichet (MOF) - Nice

Trois enjeux clés défendus par le CNPMM

- **Aires marines protégées (AMP)**
 - Le CNPMM soutient l'objectif de 30 % d'AMP d'ici 2030, à condition qu'il repose sur une concertation réelle avec les professionnels, une adaptation aux spécificités locales et une analyse au cas par cas. Il soutient aussi l'objectif de protection forte du plan en faveur des habitats marins dès lors qu'il est négocié dans les CMF (Comités Maritimes de Façade) en envisageant toutes les activités et toutes les pressions.
- **Pollution plastique**
 - En réponse à l'engagement français pour un traité mondial, le CNPMM a mis en avant les initiatives déjà portées par la filière : récupération en mer, traitement à terre, etc.
- **Pêche INN (illicite, non déclarée, non réglementée)**
 - Le CNPMM soutient le renforcement des contrôles et la coopération internationale, en cohérence avec ses positions sur la concurrence équitable, la préservation des ressources et du modèle social français.

Et après ?

En étant présent à chaque étape, le CNPMM a rappelé que **la pêche française est un pilier incontournable d'un océan durable**. Il continuera de veiller à ce que les engagements pris à Nice deviennent des leviers concrets, construits avec et pour les professionnels pour protéger leur lieu de travail, l'océan.

LE CNP MEM ACCUEILLE LA MINISTRE AGNÈS PANNIER-RUNACHER À SON CONSEIL

Le 26 juin 2024 s'est tenu le Conseil du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNP MEM). La ministre Agnès Pannier-Runacher a rejoint les membres du Conseil pour une partie des échanges. Ce temps de dialogue entre l'État et les professionnels de la pêche s'est inscrit dans un contexte marqué par de nombreux enjeux.

La Ministre a exprimé son engagement en faveur de la pêche française, dans ses dimensions économique, sociale, écologique, européenne et ultramarine.

Le CNP MEM a rappelé l'urgence d'agir sur plusieurs fronts : priorité absolue du renouvellement de la flotte, équilibre entre environnement et viabilité économique, lisibilité réglementaire et nécessité d'une méthode de travail partagée.

AIRES MARINES PROTÉGÉES : POSITION DU CNP MEM ET ACTUALITÉS EUROPÉENNES

Lors du Conseil, la Ministre a évoqué la stratégie nationale sur les Aires Marines Protégées (AMP), en soulignant notamment l'importance d'une approche qualitative et différenciée, reposant sur une gestion au cas par cas à l'échelle des territoires.

Le CNP MEM a pris acte de ces orientations. Le Président Olivier Le Nézet a rappelé que cette méthode, fondée sur l'ancrage territorial et les réalités locales est la seule qui permet de mieux articuler protection des écosystèmes et maintien des activités halieutiques.

Par ailleurs, le Conseil a interrogé la DGAMPA sur la consultation publique lancée le 9 juin par le gouvernement britannique pour la phase 3 de gestion de leurs AMP. Le projet concerne 42 zones, dont 28 nouvelles, et envisage notamment des interdictions d'engins mobiles de fond sur +30 000 km². Le CNP MEM a souligné pour les armements qui dépendent de ces zones l'importance économique en jeu et les risques de report d'efforts de pêche en Manche.

Le Conseil a validé les décisions suivantes :

- Recours à un bureau d'études pour analyser la documentation scientifique et technique,
- Mobilisation du cabinet d'avocats déjà saisi en phase 2,
- Prise de contact avec les organisations de producteurs britanniques,

Une demande de prolongation du délai de consultation a par ailleurs été transmise par le CNP MEM au 1er ministre britannique.



Ministre Agnès Pannier-Runacher avec le Président et les Vice-Présidents du CNP MEM



Membres du Conseil du CNP MEM lors de la visite de la Ministre Agnès Pannier-Runacher

RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE : UNE PRIORITÉ PARTAGÉE

La Ministre a réaffirmé que **le renouvellement de la flotte est une urgence**, en particulier dans les départements d'outre-mer, où les moyens demeurent insuffisants. Elle a annoncé l'organisation prochaine d'une réunion interministérielle pour coordonner les dispositifs dans ces territoires. En hexagone, elle a indiqué que **tous les leviers juridiques et financiers doivent être explorés**, conformément à l'engagement du Président de la République.

Le CNPMM a rappelé que le renouvellement aidé de la flotte reste la priorité numéro un de la filière et qu'il attend des avancées concrètes et rapides à la hauteur des engagements exprimés.

« Le renouvellement de la flotte aidée est la priorité numéro une de notre filière. Nous attendons que les engagements présidentiels et ministériels soient rapidement concrétisés, à la hauteur des enjeux. La Ministre l'a redit clairement : c'est une priorité, et nous serons pleinement mobilisés pour faire avancer ce dossier, en concertation avec l'ensemble des acteurs. »

Olivier Le Nézet, Président du CNPMM

CONTRAT STRATÉGIQUE DE FILIÈRE (CSF) :

La Ministre a confirmé la tenue d'un Comité Stratégique en septembre, précédé de réunions techniques. Ce cadre doit permettre d'aborder notamment plusieurs dossiers majeurs : révision de la Politique Commune des Pêches (PCP), renouvellement de la flotte, mise en marché et structuration de la filière aval.

Le CNPMM a rappelé la signature du Contrat Stratégique de Filière proposé par ses soins, en lien avec France Filière Pêche (FFP) et Régions de France, à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2025 et la nécessité de concrétiser maintenant les priorités qu'il a définies.



RESSOURCES HALIEUTIQUES : QUE RETENIR ?



Accord sur l'augmentation de la taille minimale de débarquement du tourteau à 150mm à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les membres du Bureau se sont exprimés de l'harmonisation de la taille minimale de débarquement du tourteau à 150 mm, sur l'ensemble de la façade Manche-Atlantique à partir du 1er janvier 2026. **Objectifs : mieux protéger les juvéniles, reconstituer le stock et uniformiser la réglementation pour une gestion plus équitable entre les flottilles.**

Cette décision, soutenue par la Commission Crustacés, prend en compte le déclin préoccupant du stock de tourteau sur l'ensemble de la façade, observé depuis 2017 par les professionnels et les scientifiques (IFREMER, CIEM, CEFAS).

Anguille européenne : une stratégie annoncée pour enrayer le déclin

La ministre a annoncé la mise en place d'une stratégie nationale pour enrayer le déclin de l'anguille européenne, avec plusieurs mesures phares :

- **Plan de sortie de flotte (PSF)** : concernera l'ensemble des pêcheurs professionnels, maritimes et fluviaux, afin de réduire concrètement la pression de pêche.
- **Harmonisation de la réglementation** entre pêche fluviale et maritime.
- **Moratoire sur la pêche de loisir**, responsable de 700 tonnes de captures par an – des discussions sont engagées avec les fédérations.
- **Restauration des habitats essentiels**, en lien avec le règlement européen sur la restauration de la nature.
- **Réduction de la prédation par le silure** : discussions en cours avec les fédérations de pêche de loisir.
- **Réduction des pollutions telluriques** dans les Aires Marines Protégées.

La ministre s'est fixé pour objectif de préciser les modalités et financements de ces mesures d'ici fin 2025.



Le CNPMEM considère que le Plan de sortie de flotte (PSF) **n'est pas une solution d'avenir pour les pêcheurs professionnels**. La pêche a déjà atteint les objectifs de réduction de mortalité de 60 % fixés par le Plan de gestion de l'anguille en France, comme l'atteste le rapport d'évaluation transmis à la Commission européenne en 2024. À l'inverse, les autres facteurs de mortalité restent très loin des objectifs.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'engagement des pêcheurs et aux efforts de repeuplement, qui ont permis d'augmenter la biomasse dans les zones ciblées (étude ADRAF, 2023). Depuis plus de cinq ans, le recrutement en civelles est en amélioration constante.

Le CNPMEM regrette toutefois que les données françaises ne soient pas prises en compte dans les avis du CIEM, alors que le Golfe de Gascogne est la principale porte d'entrée des civelles en Europe.

Enfin, les pêcheurs français, en mer comme en eau douce, jouent un rôle de sentinelle indispensable, notamment pour signaler les impacts d'autres pressions anthropiques et freiner la pêche illégale, en forte hausse depuis l'interdiction d'export hors UE.

Outre-mer : réponse d'urgence face aux sargasses

Face à la recrudescence massive des sargasses dans les Antilles, la ministre a annoncé la tenue prochaine d'une réunion technique avec les CRPME.

Un plan d'action spécifique est en cours de construction, intégrant les impacts environnementaux, sanitaires et halieutiques. **La mobilisation des fonds européens est jugée indispensable.**



« Nous saluons la volonté de la Ministre d'agir rapidement. Il faut désormais bâtir, avec elle, un plan d'accompagnement environnemental à la hauteur, pour soutenir nos entreprises de pêche, maintenir leur activité et garantir l'approvisionnement alimentaire des populations antillaises. » – Olivier Le Nézet, Président du CNPMEM

CONSULTATION AMP BRITANNIQUES : LE CNP MEM SE MOBILISE

La DGAMPA a présenté un **point d'information sur la consultation publique** lancée le 9 juin par le gouvernement britannique (stage 3) concernant des mesures de gestion dans 42 Aires Marines Protégées (AMP). Deux groupes de zones sont concernés :

- 13 AMP : des interdictions déjà en vigueur depuis 2024 (stage 2) pourraient être renforcées
- 29 nouvelles AMP : des interdictions nouvelles sont envisagées

Les propositions visent principalement à interdire les engins mobiles de fond (chaluts, sennes, dragues) sur une zone estimée à +30 000 km². Certaines AMP prévoient aussi des restrictions partielles sur les engins dormants.

La DGAMPA mène actuellement des analyses sur :

- L'impact économique
- La base scientifique des mesures proposée
- Les aspects juridiques, en lien avec l'Accord de Commerce et de Coopération et un arrêt récent de la Cour Internationale d'Arbitrage concernant le lançon.

Un premier échange a eu lieu avec le CNP MEM et les structures concernées pour identifier les zones les plus sensibles.

Une nouvelle réunion est prévue mi-juillet pour affiner l'analyse et définir une position collective.

-> La DGAMPA a transmis à la Commission européenne une demande d'extension du délai de réponse, actuellement fixé au 1er septembre, afin qu'elle soit portée auprès des autorités britanniques.

Trois actions proposées par le CNP MEM

L'avis du Conseil a été sollicité sur les actions suivantes :

1. Recourir à un bureau d'études pour analyser les documents de la consultation
2. Faire appel au même cabinet d'avocats que lors de la phase 2
3. Contacter les organisations de producteurs britanniques pour coordonner une réponse commune pour connaître leur avis.

Le Conseil a rendu un avis favorable à l'unanimité.



INTERVENTION DE LA MINISTRE – PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET BIODIVERSITÉ

Le 24 juin, la ministre est intervenue lors du Bureau du Conseil national des barreaux (CNB) pour faire un point d'étape sur les grands chantiers de la planification écologique, dans un contexte de forte sensibilité politique et de nécessité d'alignement des politiques publiques face à l'urgence climatique.

- **Feuilles de route en cours** : plusieurs stratégies structurent l'action de l'État (stratégie nationale alimentation-nutrition-climat, programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), stratégie nationale bas carbone (SNBC), stratégie pour les aires protégées, biodiversité, etc.), avec des échéances importantes d'ici fin 2025. Elles visent à répondre à des enjeux systémiques de transition énergétique, de protection des écosystèmes et de sécurité alimentaire. La concertation publique sur le règlement européen « Restauration de la nature » est également en cours avec l'intégration croissante des normes européennes.
- **Coordination territoriale renforcée** : la ministre a souligné l'importance de rendre l'action écologique lisible à l'échelle locale, de garantir la cohérence entre ambitions et moyens, et de mieux mobiliser les collectivités, en première ligne sur la gestion de l'eau, la rénovation énergétique ou encore la protection des milieux. Elle a alerté sur les signaux contradictoires de l'État et appelé à une stabilité réglementaire pour renforcer la confiance des acteurs.
- **Soutien aux services de terrain** : un appui clair a été réaffirmé aux services déconcentrés et aux autorités environnementales, notamment dans les missions de police maritime. La ministre a insisté sur la reconnaissance de la criminalité environnementale comme une criminalité à part entière, au cœur des enjeux de souveraineté et d'efficacité de l'action publique. Elle a en outre appelé à ce que chaque aire marine protégée (AMP) traite les pollutions d'origine terrestre — telles que l'assainissement des eaux ou les rejets industriels. Elle a également rappelé que la protection des fonds marins ne pouvait s'envisager selon les mêmes modalités qu'à terre et que les restrictions dans les AMP devaient reposer sur des analyses de risque partagées, coconstruites avec les acteurs de la mer, notamment les professionnels de la pêche.

Progrès en matière de biodiversité (UNOC 2025) :

- **Adoption du traité BBNJ** pour les AMP en haute mer
- **Création de la plus grande AMP mondiale** (Polynésie), avec 1,48 M km² en protection stricte
- **Annnonce d'un plan de protection des fonds marins sensibles**, incluant interdictions ciblées (chalutage, mouillage, etc.)

La ministre a rappelé que ces protections ne peuvent être imposées verticalement sans concertation, notamment avec la filière pêche. Elle a insisté sur la nécessité d'une approche différenciée selon les objectifs et les milieux protégés, et d'intégrer les pollutions d'origine terrestre dans les actions des AMP ainsi que les pressions de toutes les activités et non pas seulement la pêche.

Enfin, elle a évoqué le Plan d'adaptation au changement climatique présenté en mars, ainsi que le travail en cours sur les subventions publiques nuisibles à la biodiversité, encore sujet à des désaccords inter administratifs.

Le CNPMM restera pleinement mobilisé cet été pour contribuer aux consultations en cours sur les stratégies et textes structurants de l'action de l'État. Il portera la voix des professionnels, veillera à la prise en compte des réalités de terrain et au respect des engagements ministériels, notamment en matière de concertation et de gestion fondée sur la science.

« Nous partageons cette ambition pour une mer mieux protégée et mieux gérée. L'approche qualitative des AMP, fondée sur le cas par cas et l'ancrage territorial, est la bonne méthode. Elle permettra d'allier protection des écosystèmes et maintien des activités halieutiques durables. » – Olivier Le Nézet, Président du CNPMM

LICENCES DE PÊCHE - DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du CNPMM a validé à l'unanimité les propositions de licences suivantes, sur recommandation des groupes de traitement des demandes :

- Licence Bar – zone Nord : 22 demandes validées, 4 refusées (catégorie inéligible).
- Licence Bar – Golfe de Gascogne : 6 demandes validées.
- Licence Bulot du large (zone 7d) : 2 demandes validées, 1 refusée (catégorie inéligible).
- Licence Fileyeurs Manche Ouest : 2 demandes validées.



PÊCHE DE LOISIR

UN SECOND SIÈGE POUR LES CRPMM AU SEIN DU CSPL

Le CNPMM a obtenu un second siège au sein du Comité Spécialisé pour la Pêche de Loisir (CSPL) qui vient d'être créé au sein du Conseil national de la mer et du littoral (CNML), afin de renforcer la représentation des Comités régionaux.

Le Bureau a **validé à l'unanimité** la désignation de *Christine Poncharreau-Amsellem* (CRPMM PACA) comme titulaire, et de *Serge Larzabal* (CRPMM Nouvelle-Aquitaine) comme suppléant.



SOUTIEN AUX CHALUTIERS MÉDITERRANÉENS : AVIS FAVORABLE DU CONSEIL

Le CNPMM a émis un avis favorable au projet d'arrêté portant sur un arrêt temporaire (AT) aidé pour les chalutiers en Méditerranée en 2025. Ce dispositif prévoit 30 jours d'AT avec une indemnisation à 60 % du chiffre d'affaires, pour les navires s'engageant dans des mesures de compensation, telles que l'amélioration de la sélectivité ou l'abandon du chalut jumeau.

La publication rapide de l'arrêté est attendue pour permettre l'ouverture du guichet dès juillet via France AgriMer.

La prise en compte du taux d'indemnisation à 60 % a été soulignée comme une attente forte de la profession.

CONTENTIEUX

Dégradation par Greenpeace d'une AMP méditerranéenne

Suite au déversement de rochers par Greenpeace dans une AMP du Golfe du Lion, une action en justice commune a été engagée par les CRPMM concernés, coordonnée par le CRPMM Occitanie. Le Bureau du CNPMM a validé la participation à cette procédure.



COMITÉ NATIONAL
DES PÊCHES MARITIMES
ET DES ÉLEVAGES MARINS

SUIVEZ-NOUS !



www.comite-peches.fr



*Comité National des Pêches Maritimes et
Élevages Marins*

*134 Avenue de Malakoff 75116 Paris
01 72 71 18 00 / cnpmem@comite-peches.fr*

NEWSLETTER N°3 - JUILLET 2025

